

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS

-----  
Le Directeur général

Abidjan, le 9 SEPT 2016

## COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS


-----

### GUIDE DE PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Directeur général des Impôts porte à la connaissance des contribuables que le guide de procédure de délivrance des actes administratifs de la Direction générale des Impôts est désormais disponible sur le site internet à l'adresse suivante :  
**[www.dgi.gouv.ci](http://www.dgi.gouv.ci)**

Par conséquent, il les invite à le télécharger pour toute demande d'actes conformément aux nouvelles procédures contenues dans ce guide.

Pour toutes difficultés d'application, les contribuables doivent se rapprocher de leur service des impôts de rattachement afin d'y remédier.



**OUATTARA Sié Abou**